



Extrait du Registre des Délibérations

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mercredi 30 septembre 2015 à 20 heures

Le Conseil Municipal, convoqué par courrier en date du 23 septembre 2015, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Michaël QUERNEZ, Maire.

Etaient présents :

Danièle Kha, Patrick Tanguy, Cécile Peltier, Michel Forget, Marie-Madeleine Bergot, Pierrick Le Guirrinec, Pascale Douineau, Eric Alagon, , Daniel Le Bras, Gildas Le Bozec, Manuel Pottier, Géraldine Chéreau, David Le Doussal, Gérard Jambou, Stéphanie Mingant, Géraldine Guet, Jean-Pierre Moing, Cindy Le Hen, Bernard Nedellec, Erwan Balanant, Martine Brézac, Alain Kerhervé, Françoise Cordroc'h, Stéphane Guillevin, Yvette Bouguen

Pouvoirs :

Nadine Constantino a donné pouvoir à Marie-Madeleine Bergot
Isabelle Baltus a donné pouvoir à Cindy Le Hen
Christophe Couic a donné pouvoir à Stéphanie Mingant
Carole Anache a donné pouvoir à Danièle Kha
Yvette Metzger a donné pouvoir à Eric Alagon
Patrick Vaineau a donné pouvoir à Daniel Le Bras à 20h40
Serge Nilly a donné pouvoir à Erwan Balanant

Nombre de conseillers présents ou représentés : 33

Secrétaire de séance : Cindy Le Hen

9 RENOVATION-EXTENSION DU GYMNASSE DE KERJOUANNEAU : ACTUALISATION DU PLAN DE FINANCEMENT

Exposé :

La Ville de Quimperlé a attribué les marchés de travaux pour la rénovation et l'extension du gymnase de Kerjouanneau, le 31 juillet dernier. Il convient en conséquence de mettre à jour le plan de financement prévisionnel.

DEPENSES (€HT)		RECETTES	
Travaux	2 546 786 €	CONSEIL DEPARTEMENTAL	1 517 000 €
Maîtrise d'œuvre	383 910 €	DETR 2014 (notifié)	80 000 €
Missions SPS et autres frais	26 445 €	COCOPAQ -Fonds de concours -Economie d'énergie	70 000 €
		ADEME	3 000 €
		AUTOFINANCEMENT	1 287 141 €
TOTAL	2 957 141 €		2 957 141 €

Proposition :

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver le plan de financement actualisé portant sur la rénovation et l'extension du gymnase de Kerjouanneau.

Avis favorable de la Commission des finances, de l'évaluation des politiques publiques et de l'administration générale du 23 septembre 2015.

Décision : après en avoir délibéré, le conseil municipal donne son approbation à l'unanimité.

Pour expédition conforme

**Le MAIRE,
Michaël QUERNEZ.**

